



DISCOURS

DE

**S.E. GENERAL MICHEL SLEIMAN
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LIBANAISE**

**A L'OCCASION DE LA 64^{ème} SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

**NEW YORK
VENDREDI, LE 25 SEPTEMBRE 2009**

VERIFIER A L'AUDITION

*Permanent Mission of Lebanon to the United Nations
866 United Nations Plaza, Suite 531, New York, NY 10017*

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous adresser tout d'abord toutes mes félicitations pour votre élection à la Présidence de la 64^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies et d'exprimer toute appréciation à votre prédécesseur, S.E. le Révérend Père Miguel d'Escoto Brockmann, pour les efforts qu'il a déployés au cours de son mandat.

Mes remerciements vont également à son Excellence le Secrétaire-général des Nations-Unies, M. Ban Ki-moon, pour son rapport annuel exhaustif sur les travaux de l'Organisation et pour l'intérêt particulier qu'il accorde en permanence au Liban et à son peuple.

Monsieur le Président,

Tout en suivant avec grand intérêt toutes les questions d'ordre politique, économique, social et juridique inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations-Unies, c'est plein d'espoir et de fierté que le Liban aspire à être élu membre non-permanent du Conseil de Sécurité pour la période 2010-2011, fort du large soutien que nous souhaitons avoir des pays frères et amis.

Le Liban aborde cette échéance avec confiance : Membre fondateur de cette organisation internationale fédératrice, il a participé activement à la rédaction de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Aussi, il y a des milliers d'années, il a contribué au mouvement créateur de la civilisation notamment en inventant le premier alphabet consonantique du monde, au service de l'échange, de la communication et du dialogue entre les nations et les peuples, comme il a sillonné les mers et les océans à la recherche de nouvelles perspectives et de nouveaux horizons pour la coopération et la communication. Il a également joué un rôle actif en diffusant les principes de liberté et de démocratie, en ancrant le principe du nationalisme arabe et en jetant les fondements de la Renaissance intellectuelle et littéraire dans le monde arabe.

Le Liban réitère aujourd'hui du haut de cette tribune son attachement à la Charte des Nations-Unies et aux résolutions de la légitimité internationale, en tête desquelles la résolution 1701. Il réaffirme également sa disposition à prendre part, dans un esprit de responsabilité et de sérieux, dans les deux années à venir, aux délibérations du Conseil de Sécurité et aux résolutions qui en émaneront, notamment celles relatives au maintien de la sécurité et de la paix au Proche-Orient, tout en accordant un intérêt particulier aux discussions et débats axés sur la réforme de l'Organisation des Nations-Unies et de ses organes pour les rendre plus aptes à relever les défis qui se posent à notre monde contemporain.

Il n'est pas étrange que la Constitution libanaise parue en 1926, soit deux décennies avant la création des Nations-Unies, ait stipulé que "La liberté de conscience est absolue au Liban et [que] l'Etat respecte toutes les confessions et en garantit et protège le libre exercice"...

De fait, le modèle unique de coexistence qu'incarne le Liban permet aux différentes confessions de participer activement à la vie politique, dans un cadre de démocratie, de liberté de pensée, d'expression et d'exercice. Ce modèle de coexistence contredit les théories d'épuration ethnique ou religieuse et les doctrines qui prônent la pensée unique.

Ce qui explique l'appel que j'ai lancé il y a un an à faire du Liban un centre internationalement reconnu pour le dialogue des cultures, des religions et des civilisations, ce qui correspond à son rôle de trait d'union entre l'Est et l'Ouest et à son message en tant que pays où cohabitent 18 communautés religieuses différentes de manière unique et exceptionnelle.

Monsieur le Président,

La première mission assignée au Conseil de Sécurité est celle de préserver la sécurité et la paix internationales. Malheureusement, notre région, berceau des trois religions monothéistes, continue d'être un foyer principal de tensions, de conflits et de guerres, depuis la Naqba de la Palestine en 1948 et l'exode forcé de sa population.

Toute solution à la question du Proche-Orient requiert de toute évidence une vision préalablement réfléchie et intégrée dont les composantes principales se trouvent consignées dans les résolutions de la légitimité internationale et dans les termes de référence de la Conférence de Madrid et l'initiative arabe de paix.

Une telle solution nécessite avant tout une véritable volonté politique chez les différentes parties concernées d'aller vers la paix et de se conformer a ses exigences.

Cependant, une telle volonté n'existe pas chez la partie israélienne où la polémique se poursuit tant au niveau gouvernemental que sur le plan populaire sur la pertinence et la convenance d'une paix juste. Dans le même sens, Israël ne cesse de lancer des menaces d'agression et de guerre comme moyen d'imposer sa domination et son hégémonie et de consacrer le fait accompli, si ce n'est dans une intention d'expansionnisme, de déportation de populations et de violation de droits des peuples palestinien et arabes. En contrepartie, les Etats arabes ont soumis une initiative de paix globale approuvée à l'unanimité au Sommet de Beyrouth en 2002.

Il est donc aujourd'hui plus que jamais nécessaire d'exhorter la communauté internationale à commencer à prendre les mesures contraignantes adéquates pour amener Israël à honorer ses obligations internationales à l'égard du processus de paix, dans des délais bien définis et raisonnables, conformément aux recommandations du dernier Sommet arabe qui s'est tenu à Doha.

Sinon, comment parviendrons-nous à convaincre nos peuples de l'aptitude de la communauté internationale à imposer une solution globale et juste des diverses dimensions du conflit du Proche-Orient, y compris le retrait de tous les territoires arabes occupés et

l'instauration d'un Etat palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale, alors que cette communauté n'a pas été jusqu'ici en mesure de contraindre Israël à arrêter la construction de ses colonies, de lever le blocus arbitraire contre Gaza et de mettre fin aux opérations de judaïsation de la terre à Jérusalem.

Nous ne saurions oublier, dans ce contexte, que les peuples ont, dans tous les cas de figure, la latitude de préserver leur droit de récupérer leurs territoires occupés par tous les moyens disponibles et légitimes, dans le respect des dispositions de la Charte des Nations-Unies et de ses résolutions pertinentes.

C'est dans ce contexte que le Liban a réussi, comme vous le savez, à libérer la majeure partie de son territoire de l'occupation israélienne au printemps de l'an 2000, après qu'Israël a refusé, durant 22 années consécutives, d'appliquer la résolution 425 du Conseil de Sécurité l'appelant à un retrait immédiat et inconditionnel de tout le territoire libanais.

Monsieur le Président,

Nos réunions qui se tiennent cette année coïncident avec le 60^{ème} anniversaire de la création de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA). A cette occasion, le Liban tient à affirmer toute solution au problème des réfugiés palestiniens se doit d'abord d'être d'ordre politique, et réitère son soutien entier à tout effort visant à promouvoir le programme et les capacités de ladite institution de sorte à lui permettre d'améliorer les conditions de vie et humaines des réfugiés, en collaboration avec les pays hôtes, en attendant de trouver une solution juste et définitive à leur tragédie.

Une telle solution ne pourrait, en aucun cas, outrepasser leur droit naturel et légitime au retour dans leur terre et leur pays d'origine et ne saurait se produire sans la participation des pays hôtes ou en contradiction avec leur souveraineté, leurs situations particulières ou leurs intérêts nationaux. D'où le refus exprimé par le Liban de l'implantation des réfugiés palestiniens sous toutes ses formes sur son territoire, dans le souci de préserver leur droit au retour et de respecter les stipulations de sa Constitution et de son Pacte national, une position sur laquelle il ne saurait faire de concessions quoi qu'il en soit et à laquelle il n'acceptera jamais de renoncer. Cela dit, je saisis l'occasion pour exprimer notre gratitude aux Etats qui commencent à se montrer compréhensifs vis-à-vis de cette position libanaise et disposés à la défendre.

Monsieur le Président,

Le Liban a su, au cours de l'année passée, maintenir sa stabilité interne, démanteler des réseaux israéliens d'espionnage et de nombreux groupuscules terroristes, continuer à appliquer la résolution 1701, renforcer ses relations avec les pays amis et frères et tenir des élections législatives transparentes et intègres de l'avis de l'ensemble de la communauté mondiale, élections dont les résultats ont été reconnus par toutes les parties prenantes. Il a également réussi à gagner en crédibilité et à rester à l'abri des répercussions de la crise financière mondiale, à

attirer davantage de touristes et d'investisseurs, et à atteindre un taux de croissance de près de 6% ; et le voici aujourd'hui qui se prépare à accueillir la 6^{ème} édition des Jeux de la Francophonie à Beyrouth dans quelques jours.

Alors que les consultations pour la formation d'un gouvernement vont bon train, conformément aux dispositions de la Constitution et des exigences de la recherche du consensus, nous souhaitons que soit formé un gouvernement d'union nationale sans plus tarder, ce qui permettra de relancer la dynamique de l'action étatique et de lancer le chantier des réformes politiques, administratives et judiciaires que les Libanais appellent de leurs vœux, un gouvernement qui, en définitive, s'emploiera à servir les intérêts de son peuple et non les siens propres, afin de pouvoir réussir et aller de l'avant.

Dans le même ordre d'idées, trois ans s'étant écoulés depuis l'adoption par le Conseil de Sécurité de la résolution 1701, le Liban affirme aujourd'hui qu'il est indispensable de poursuivre les efforts en vue d'amener Israël à se conformer à toutes les dispositions de ladite résolution, en particulier l'obligation de se retirer de tous les territoires libanais qu'il continue d'occuper dans les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba et la partie Nord du village de Ghajar et d'arrêter ses violations quotidiennes de la souveraineté libanaise et ses menaces réitérées contre le Liban, ses institutions et son infrastructure...

A cet égard, le Liban tient à saluer le rôle assumé par la FINUL au Sud-Liban, au titre des règles d'engagement convenues, et la coordination continue avec l'Armée libanaise, et à affirmer son attachement à la sécurité de cette Force, tout en remerciant son commandant et son effectif pour les efforts louables et les sacrifices qu'ils continuent de consentir au service de la paix et de la stabilité.

Par ailleurs, le Liban n'aura de cesse d'appeler la communauté internationale et d'œuvrer en vue d'amener Israël à dédommager convenablement le Liban pour les dégâts considérables occasionnés par ses attaques répétées contre lui, y compris les dommages causés par la marée noire qui s'est répandue sur les côtes libanaises suite à l'attaque israélienne menée contre la centrale électrique de Jiyeh durant l'été 2006.

L'expérience des 61 années précédentes ont confirmé un ensemble de vérités, à savoir que:

- 1- La cause palestinienne est au cœur du conflit du Proche-Orient.
- 2- Le recours par Israël à la force pour imposer une situation de fait accompli est inefficace et ne saurait saper la volonté du peuple arabe et sa détermination à recouvrir ses droits.
- 3- Les solutions partielles et unilatérales ne peuvent engendrer une paix véritable et authentique, et les solutions injustes sont vouées à l'échec.

Les changements politiques, intellectuels et idéologiques radicaux qui ont bouleversé le monde à partir de la moitié du siècle passé n'ont pas manqué d'avoir un impact considérable sur les situations et les relations des nations et des peuples, sans compter avec l'accumulation préoccupante des problèmes d'ordre socio-économique et écologique.

Si les conflits et les crises qui éclataient dans le passé prenaient une simple dimension locale ou régionale, toute crise et tout conflit qui surgit aujourd'hui à l'heure de la mondialisation ne peut que constituer de fait un conflit global ou à dimensions globales, comme l'attestent, à titre d'exemple, la vague de terrorisme mondial et les répercussions de la crise financière mondiale et des fléaux et épidémies qui se répandent à travers les continents.

Monsieur le Président,

Depuis la nuit des temps, les guerres n'ont été que souffrance tragique, douloureuse et coûteuse empreintes de sang, de larmes et de déceptions, comme dans les combats épiques.

Voilà pourquoi nous souhaitons que l'Organisation des Nations-Unies conçue comme une entité visant à prévenir les guerres et à résoudre les conflits de manière pacifique, continuent à être au cœur des efforts internationaux actifs et impartiaux pour faire prévaloir le droit et triompher la justice.

Je vous remercie, Monsieur le Président.